

Moroni, le 28 JUIN 2016

DECRET N°16-154/PR

Portant nomination du Directeur Général de l'Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'Information et de la Communication (ANRTIC).

LE PRESIDENT DE L'UNION

Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 Décembre 2001, révisée ;

Vu la loi N°08-007/PR du 15 janvier 2008, relative aux secteurs des Technologies de l'Information et de la Communication, promulguée par le décret N°08-019/PR du 04 mars 2008 ;

Vu le Décret N°09-065/PR du 23 mai 2009, portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu le Décret N°16-095/PR du 31 mai 2016, relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur SAID MOUNOU AHAMADA, précédemment Chef du département ingénierie et réseaux de l'Autorité Nationale de Régulation et des Technologies de l'Information et de la Communication (ANRTIC), est nommé Directeur Général dudit Etablissement Public, en remplacement de Monsieur Mohamed Alfeine.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

